

Questions orales

Étant donné que cette question, qui est essentiellement une question de principe a déjà fait l'objet de discussion au niveau fédéral et qu'on avait relevé les lacunes du système, le solliciteur général est-il disposé à prendre une initiative extraordinaire et à communiquer avec le procureur général de l'Ontario au sujet de cette affaire, sachant que sa démarche sera appuyée par le député de Prince Edward-Hastings, moi-même et plusieurs autres députés du Parlement de l'Ontario qui ont à cœur que justice soit faite dans ce cas, d'autant plus qu'il semble bien que, pour commencer, ces accusations n'auraient jamais dues être portées?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, mes collaborateurs n'ont pas trouvé de précédent en ce qui concerne l'octroi de tels dommages et intérêts par le gouvernement fédéral.

Mlle MacDonald: Établissez-en un.

M. Kaplan: Même si c'est plus compliqué, je leur ai demandé d'essayer de trouver des précédents dans l'une ou l'autre province du Canada.

Mr. Beatty: Quelle compassion!

M. Kaplan: Je vais toutefois prendre note des instances du député et les communiquer à mon collègue, le procureur général du Canada.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, quand le ministre agira ainsi, il pourra signaler au ministre l'étude de 1973 de la Commission de réforme du droit du Canada sur les coûts associés à une comparution devant une cour criminelle, coûts qui sont qualifiés d'entièrement inacceptables et auxquels il faudrait substituer un régime de paiement intégral. L'étude recommande que des arrangements fédéraux-provinciaux pourraient régler la question. C'est ce que je voulais dire quand j'ai affirmé que le gouvernement fédéral avait discuté en principe de la manière de combler cette lacune. Cela étant, le solliciteur général se contentera-t-il simplement de discuter de la question d'indemnisation ou se joindra-t-il à ses collègues et à d'autres députés, notamment parce qu'une injustice a été commise en l'occurrence, pour demander au gouvernement de l'Ontario de changer d'attitude dans l'espoir que le gouvernement fédéral trouve un moyen de rendre justice dans le présent cas.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je prends bonne note du point soulevé par le député. Je le signalerai à l'attention de mes collègues.

• (1150)

LES AÉROPORTS

LE COÛT DU TRANSFERT DE DORVAL À MIRABEL

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports. A propos de ses calculs concernant l'exploitation de Dorval et de Mirabel, je voudrais savoir si le ministre a commandé une analyse coût-rendements afin de déterminer le coût pour Montréal du transfert de certaines sociétés aériennes de Dorval à Mirabel?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la question a été analysée à fond. La première étude a déjà été publiée, et la seconde le sera en même temps que sera annoncée la décision du cabinet.

Notre ami sait pertinemment, puisqu'il est un économiste de grand calibre, qu'il existe bien des façons de présenter ces coûts. Par exemple, l'une des compagnies d'aviation a ajouté à ses frais le coût d'un nouvel avion, dont elle justifie l'achat en invoquant la distance supplémentaire que ce transfert lui imposera. La même compagnie a oublié cependant de tenir compte dans ses calculs des 17 milles que ses avions parcourront en moins, en direction de l'Ouest, grâce à ce déménagement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous dites bien dix-sept milles?

M. Pepin: Je n'apprends rien au député quand j'affirme qu'il existe bien des façons de présenter des coûts. Comme le veut un adage, si l'on réunit dix économistes dans une pièce, et qu'on leur pose une question, on obtient 15 réponses; il en va de même dans le cas qui nous occupe. C'est une entreprise fort difficile que d'évaluer le coût pour les passagers, les sociétés aériennes, ainsi de suite.

LA POSITION DES LIGNES AÉRIENNES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Le seul élément dont le ministre n'a certainement pas tenu compte est la possibilité de ne pas dépenser cet argent sur cette initiative et de le consacrer plutôt à l'installation d'un radar à l'aéroport international de Victoria. Madame le Président, je voudrais demander au ministre des Transports s'il a tenu compte de cela. Nous dirait-il par la même occasion quelles compagnies aériennes lui ont bel et bien demandé de quitter Dorval pour Mirabel et de monter elles aussi sur cet éléphant?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, à la seconde question je réponds: aucune.

Quant à la réponse à la première question, je ne peux que signaler l'ingratitude flagrante de mon honorable ami, car je l'ai déjà informé que, pour ce qui est du programme RAMP, le programme d'établissement de radars, Victoria est en tête de liste. Je le lui ai déjà dit. Je m'attendais à des félicitations, à des remerciements et à de la gratitude, mais je ne reçois rien de tout cela évidemment.